



Protéger mes biens

Financement de projets PRÊT GARANTI



Préservez votre épargne tout
en réalisant vos projets



GENERALI
assurances



Vous souhaitez financer vos projets, tout en préservant vos placements d'Assurance-Vie ?

Grâce au **PRET GARANTI GENERALI**, vous pouvez emprunter de 9000 € à 225 000 €*.

Choix du mode de remboursement :

- mensualités constantes (capital + intérêts),
- remboursement mensuel des intérêts et remboursement du capital en totalité avec la dernière échéance.

Vous bénéficiez également de plusieurs avantages, notamment le choix de la durée du prêt (de 12 à 120 mois) et la possibilité de rembourser par anticipation (2) à tout moment.

Vous désirez financer un projet sans pour autant puiser dans votre contrat d'Assurance-Vie.

Avec le **PRET GARANTI GENERALI**, vous obtenez, par exemple, les 9000 € dont vous avez temporairement besoin.

Vous décidez d'opter pour un mode de remboursement régulier :

soit par exemple, 48 mensualités de 214,22 €.

Votre crédit vous coûtera au total 1282,56 €.

Taux Effectif Global annuel fixe : 7,90 % sans frais de dossier.

Alors pourquoi hésitez ?

* Dans la limite de vos placements d'Assurance-Vie (1) et après acceptation de Generali assurances Vie.

(1) A hauteur de 90 % de l'Épargne acquise pour Exel et à hauteur de 60 % de l'Épargne acquise pour Préférence et Phi.

(2) Tout règlement par anticipation d'un prêt de plus de 21500 € supportera un prélèvement de 2 % de frais.



Generali assurances Iard - Société Anonyme d'Assurances au capital de 40 209 300 EUR entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 7, boulevard Haussmann - 75456 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 58 38 40 00 - Télécopie : 01 58 38 40 05

Prêteur : SEDEF - SNC au capital de 3 000 000 EUR - 331 320 028 RCS Evry

Adresse : Angle avenue de l'Aunette - CD 153 - 91130 Ris Orangis Cedex